



**ASSOCIATION FRANÇAISE DU PONEY SHETLAND**

**GROUPEMENT DES ELEVEURS DE PONEYS SHETLAND**

Association officielle régie par le Ministère de l'Agriculture pour la sélection et la promotion de la race Poney Shetland en France

# RÈGLEMENT OFFICIEL DES TACS 2026

## TESTS D'APTITUDES ET DE COMPORTEMENT SHETLAND

### ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DE RACE

---

## **SOMMAIRE**

I. OBJECTIFS ET GÉNÉRALITÉS .....	2
II. CONDITIONS D'INSCRIPTION DES PONEYS .....	2
III. CONDITIONS D'INSCRIPTION DES CAVALIERS ET MENEURS .....	3
IV. TENUE DES PRÉSENTATEURS.....	4
V. HARNACHEMENT DU PONEY .....	4
VI. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TESTS .....	5
VII. DESCRIPTION ET DÉROULEMENT DES TESTS.....	6
VIII. JUGEMENT ET NOTATION .....	8
IX. ATTRIBUTION DE LA QUALIFICATION .....	9

## I. OBJECTIFS ET GÉNÉRALITÉS

- Valorisation des poneys de race Shetland en mettant en avant leurs aptitudes physiques et comportementales afin de montrer leurs capacités en tant que poneys de loisir et de sport.
- Evaluation des poneys, face à des obstacles qui se présentent à eux, selon certains critères : respect, sérénité, attention, maniabilité, franchise, disponibilité, confiance, fiabilité....

Les poneys peuvent être présentés en main, en longues rênes, bâtés ou montés.

Les couples effectuent 12 tests dont 7 obligatoires et 5 laissés au libre choix de l'organisateur.

Une note de modèle et allures sera attribuée par les juges.

Les TACS permettent l'obtention d'un label de qualité. La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS.

## II. CONDITIONS D'INSCRIPTION DES PONEYS

Les tests de Comportement et d'Aptitudes Shetland sont ouverts à tous les poneys de race Shetland inscrits au livre généalogique français du poney Shetland sans irrégularité dans le pedigree (cf. liste publiée sur le site de l'association [www.shetlandfrance.com](http://www.shetlandfrance.com)).

Les poneys doivent être accompagnés du livret d'identification selon le règlement en vigueur. Ce carnet sera remis au secrétariat du concours pour vérification et rendu à la fin de la manifestation.

Les entiers ne peuvent pas être présentés par des mineurs de moins de 10 ans.

Les poulinières suitées ne sont pas autorisées à concourir.

### 1. VACCINATIONS/ETAT DE SANTÉ/COMPORTEMENT DU PONEY

Les poneys doivent être à jour de leurs vaccinations selon la réglementation en vigueur et en bonne santé.

En engageant son poney, le propriétaire certifie que son poney sera exempt, à sa connaissance, de toutes maladies contagieuses lors du concours.

Tout poney présentant une boiterie sera refusé. Si un vétérinaire doit se déplacer afin de confirmer une pathologie, les frais engendrés par ce déplacement sont à la charge du propriétaire du poney.

Les poneys ferrés sont acceptés.

Tout comportement dangereux du poney entraînera l'exclusion.

Pour le respect du bien-être des poneys, en cas de conditions météorologiques difficiles (canicule, orage, etc...) l'association se réserve le droit de modifier le programme des concours.

### 2. TAILLE DES PONEYS

Les poneys hors taille peuvent être présentés aux épreuves, néanmoins 2 points seront déduits du score final.

### 3. ÂGE DES PONEYS

Les poneys sont autorisés à participer à concourir dès l'âge de 1 an.

### 4. NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES

Un poney ne peut être présenté qu'une seule fois dans une même catégorie de tests sur un même concours. Il peut cependant être présenté à plusieurs catégories de tests et ce même par des présentateurs différents.

**Le nombre de parcours est limité à 2 pour les poneys juniors et à 3 pour les poneys seniors.**

## III. CONDITIONS D'INSCRIPTION DES CAVALIERS ET MENEURS

### 1. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les épreuves sont ouvertes à tous détenteurs de poneys Shetland. Un tarif préférentiel est appliqué pour les adhérents de l'AFPS-GEPS.

Les adhésions et les engagements doivent être enregistrés sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu). La clôture des engagements se fait un mois avant la date du concours.

### 2. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

#### Risques sur le site de concours

L'AFPS-GEPS et les organisateurs de concours informent les participants que leurs poneys, matériels et véhicules (ci-après dénommés « biens ») restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que tous les dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en est de même pour les dommages, quelles que soient l'origine et la nature, causés ou subis par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit.

En conséquence, tous les participants doivent impérativement prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le site de la manifestation et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que les organisateurs, leurs prestataires, commissaires, personnels salariés ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leurs personnels et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers.

En cas de réservation de boxes, le participant déclare en acceptant les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. Il est également obligatoire de respecter la répartition des boxes.

#### Risques liés aux animaux

Les organisateurs conseillent aux participants de contracter pour chaque poney participant aux épreuves d'élevage une assurance RCPE (Responsabilité civile Propriétaire d'Équidé) qui couvre les éventuels dommages causés à autrui par lesdits poneys. Outre l'assurance RCPE, le présentateur/cavalier du poney doit détenir une assurance couvrant la pratique de l'équitation de loisirs et de compétition. La licence fédérale fait office d'assurance le cas échéant. En engageant son cheval/poney, l'engageur certifie avoir une assurance couvrant le présentateur/cavalier pour la pratique de l'équitation en loisirs et compétition. Si le cavalier/présentateur n'est pas détenteur d'une licence fédérale, il lui revient de garantir les risques inhérents à la présentation de son/ses animaux.

### 3. IDENTITÉ ET AUTORISATION PARENTALE

Pour tous les mineurs (meneurs /cavaliers/grooms), une pièce d'identité (ou autre document justifiant l'âge des mineurs) pourra être demandé en cas de doute le jour du concours. Une autorisation parentale signée par le représentant légal, devra être remise au plus tard au secrétariat le jour du concours.

### 4. ÂGE REQUIS

Les mineurs doivent avoir minimum 7 ans (10 ans pour présenter un entier).

## **IV. TENUE DES PRÉSENTATEURS**

### **1. POUR TOUTES LES ÉPREUVES TACS :**

Une tenue adaptée, propre et élégante est exigée. Des chaussures fermées sont obligatoires.

Toute tenue inadaptée pouvant rendre la présentation aux tests dangereuse induit l'exclusion du présentateur.

Pour les mineurs le port d'un casque homologué est obligatoire pour toutes les épreuves.

Port des gants obligatoire en TACS longues rênes et recommandé pour les autres épreuves.

### **2. ÉPREUVES TACS MONTÉS :**

Le port d'un casque homologué est obligatoire pour tous.

Un protège dos ou une plaque dorsale sont fortement recommandés.

Des chaussants adaptés aux étriers sont obligatoires : boots, chaps, bottes.

Les éperons sont interdits. La cravache (< 75 cm) est tolérée mais son utilisation peut entraîner une diminution des notes pouvant aller de 1 à 2 points.

### **3. ÉPREUVES TACS EN MAIN ET TACS BÂTÉS :**

La cravache ou un stick de dressage ou d'épaule sont autorisés mais en fonction de leur utilisation les notes sont minorées.

### **4. ÉPREUVES TACS LONGUES RÊNES :**

Fouet adapté. Toute utilisation abusive sera sanctionnée.

## **V. HARNACHEMENT DU PONEY**

### **1. POUR TOUTES LES ÉPREUVES TACS :**

Le harnachement doit être propre et en bon état pour assurer la sécurité des meneurs, cavaliers et du poney.

Tout harnachement ajusté est autorisé sans enrênement.

Tous les entiers de 2 ans et plus doivent être présentés en bride.

Mors releveurs interdits.

### **2. ÉPREUVES TACS EN MAIN :**

Les poneys sont présentés en licol, licol éthologique ou en filet ajusté.

### **3. ÉPREUVES TACS MONTÉS ET LONGUES RÊNES :**

Side-pull autorisé. Licol interdit.

### **4. ÉPREUVES TACS BÂTÉS :**

Les poneys sont présentés en licol ou Licol éthologique ou en filet ajusté.

Le bât doit être adapté au poney par sa forme et sa taille. La charge est répartie de façon correcte et de façon symétrique. Le bât est fourni par le présentateur.

## VI. LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TESTS

Pour les épreuves ouvertes aux mineurs : les enfants de 7 à 12 ans doivent être accompagnés sur le parcours par un adulte désigné responsable de l'enfant. L'adulte responsable reste à une distance rapprochée et peut intervenir oralement (ponctuellement et avec discrétion) pour conseiller l'enfant sans point de pénalité.

Quatre épreuves sont proposées et divisées en différentes catégories en fonction de l'âge du présentateur :

### **TACS présentés en main :**

Poneys à partir de 1 an.

- Présentateurs de 7 à 12 ans.
- Présentateurs de plus de 12 ans.

### **TACS présentés en longues rênes et TACS présentés bâtés :**

Poneys de 3 ans et plus.

Le meneur doit être autonome et maître de son poney.

- Meneurs de 7 à 12 ans.
- Meneurs de plus de 12 ans.

### **TACS présentés montés :**

Uniquement pour les poneys de 4 ans et plus.

Les cavaliers doivent être autonomes, à l'aise aux 3 allures et maîtres de leur monture.

Tout manque d'harmonie entre la taille du cavalier et sa monture sera sanctionné par une interdiction de prendre le départ par décision des juges.

- Cavaliers de 7 à 12 ans.
- Cavaliers de plus de 12 ans.

Un champion dans chaque catégorie de TACS sera désigné (meilleure note). En cas d'égalité entre des concurrents le jury désignera le champion en fonction du mérite.

Le jury déterminera les champion et vice-champion TACS toutes catégories.

## VII. DESCRIPTION ET DÉROULEMENT DES TESTS

### 1. INFRASTRUCTURES

L'épreuve est organisée sur un terrain adapté de nature et relief variés (herbe, carrière, manège) de taille minimale de 20 m X 40 m.

La préparation du terrain et des obstacles est à la charge des organisateurs.

Les obstacles doivent respecter la sécurité des poneys et de leurs présentateurs.

Les obstacles doivent être matérialisés par une porte « entrée » et une porte « sortie » lorsque ceci est nécessaire.

Le parcours de tests peut être organisé sur un thème choisi (ex : la ferme, la plage etc.).

### 2. JURY

Le jury est désigné par l'AFPS, il est composé d'au minimum un juge, un suppléant nommé et un secrétaire.

La présence du président du jury est impérative pendant toute la durée des tests. Il valide le parcours, la mise en place des obstacles et le respect des règles de sécurité. Il vérifie et valide les grilles de notations et les résultats finaux des tests. Il prend toutes dispositions à l'égard d'un concurrent ou d'un poney jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

### 3. LE PARCOURS

Les participants doivent se présenter à l'entrée de la piste et donner leur numéro d'engagement, leur identité et celle du poney.

Le numéro de passage est défini par le programme, seul le jury pourra donner une dérogation à cet ordre.

L'ordre de passage des obstacles est strict et numéroté.

Le jury se garde le droit de vérifier l'identité d'un poney lors de son passage aux tests.

Un topo explicatif et une reconnaissance du parcours à pied et sans poney sont prévus avant l'ouverture de la piste.

Aucune reconnaissance sur le terrain ne sera tolérée pendant le déroulement des épreuves. Il est interdit de franchir tout ou partie des obstacles avant de se présenter sous peine de disqualification.

Les obstacles sont conçus afin que ni le bât ni le harnachement ne s'y accrochent.

#### **Déroulement du parcours :**

Les couples entrent sur le ring, se dirigent vers le juge, s'arrêtent et effectuent un salut puis à la demande du juge réalisent leur parcours.

Après le test 9, le concurrent se dirige vers le véhicule adapté au transport d'animaux (van 2 places attelé, camion) et y attache son poney avec un licol. Le licol est mis par-dessus la bride pour les mâles de 2 ans et plus. Le harnachement, le bât ou la selle doivent être ôtés. Un accompagnateur est nécessaire pour tous les mineurs de moins de 12 ans. Le présentateur effectue le test 10 « Donner les 4 pieds » puis le test 11 « Toise » et le test 12 « Monter et descendre du van ou camion ».

Sortie du ring.

## 4. LES DIFFÉRENTS TESTS

### Tests obligatoires :

- Arrêt avec immobilité de 10 secondes comptées par le présentateur (ordre de reprise du mouvement donné par le juge) ;
- Surprise visuelle ou auditive ;  
Exemples : ouverture d'une carte, d'un parapluie ; personne surgissant de derrière un arbre ; démarrage d'un véhicule, klaxon, trompe ou autres instruments de musique ; personnes tapant des tonneaux...
- Obstacle à franchir : artificiel (croix) ou naturel (contrebas, marche, tronc...) ;
- Un test de maniabilité (slalom, labyrinthe ...). Slalom au pas pour les poneys de 1 an ;
- Donner les 4 pieds (poney attaché) ;
- Toise (comportement du poney face aux gestes et à l'action de toiser). Taille du poney < ou = 107 cm. Les juges des TACS se réservent le droit de demander une toise officielle à un juge titulaire modèle et allures si nécessaire ;
- Monter et descendre du van 2 places attelé ou camion.

### Tests libres :

Laissés au libre choix de l'organisateur et de son imagination. Ils doivent respecter la sécurité du poney et de son présentateur, cavalier ou meneur.

Exemples :

- Reculer entre deux barres
- Portique : lanières, cordes, bouteilles plastiques suspendues.
- Sols artificiels : bâche, serviettes de bain.
- Sols naturels : amas de feuilles, boue, sols irréguliers.
- Passage d'eau naturel (flaque, ruisseau) ou artificiel (bidet).
- Panneaux de chantier mobiles – drapeaux flottants- ballons de baudruches- fils à linge
- Passerelle en bois, pont à bascule.
- Talus, petit fossé, contre haut, contre bas, tronc.
- Parc avec des animaux, rencontre avec d'autres poneys.
- Maniabilité : slalom, gymkhana, enchevêtrement de branches ou barres.

## VIII. JUGEMENT ET NOTATION

Le jury est souverain, sa décision sans appel.

Les fiches de notations sont identifiées avec le nom du poney, la date, le lieu du concours, le nom du présentateur et le nom du président du jury.

La note totale sur 100 comprend :

- une note pour chaque obstacle du parcours sur 60 ;
- une note pour le modèle sur 10 ;
- une note pour les allures sur 10 ;
- une note sur le comportement du poney durant l'épreuve sur 10 ;
- une note sur la technique de présentation et comportement du cavalier/présentateur/meneur sur 5 ;
- et une note attribuée au matériel adapté et propre, toilettage du poney et tenue du présentateur sur 5.

### Notation des Tests

Chaque obstacle est noté de 0 à 5 en fonction du nombre de désobéissances. Un obstacle non exécuté entraîne un 0.

Les tests obligatoires « immobilité », « donner les 4 pieds », "toise" et « monter et descendre d'un van » ont une notation dont les critères sont spécifiques au test.

Un poney ayant obtenu un 0 à l'un des tests obligatoires (test10 « Donner les 4 pieds », test 11 « Toise » et test 12 « Monter et descendre du van ou camion ») ne peut accéder à la mention Or.

Au cours du parcours, toutes voltes et/ou erreurs de parcours rectifiées seront sanctionnées par une perte de points.

Une erreur de parcours, trois tests non exécutés ou une chute en TACS montés, entraînent l'élimination du concurrent.

<b>Refus</b>	est considéré comme refus, un arrêt devant une difficulté suivi d'un ou plusieurs pas reculés. Un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme ou de pas de côté n'est pas un refus
<b>Dérobé</b>	est considéré comme ayant dérobé, un poney qui évite de franchir la difficulté demandée (écart avant l'obstacle). Le poney doit être représenté.
<b>Volte</b>	est considéré comme ayant fait une volte, un poney qui recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir une difficulté. Après un refus ou un dérobé, le meneur peut recouper sa trace initiale sans pénalité lors d'une nouvelle tentative pour franchir la difficulté.
<b>Non exécuté</b>	obstacle non franchi après 3 essais consécutifs dans un temps de 1 minute.
<b>Erreur de parcours rectifiée</b>	itinéraire, entre deux difficultés, qui s'écarte exagérément de la trajectoire idéale. Laissée à l'appréciation des juges.

L'utilisation excessive du stick, de la cravache ou du fouet à des fins autres qu'une indication de direction, induit une diminution de la note.

Toute aide extérieure est sanctionnée par un abaissement de la note.

#### **Cas particulier : aide extérieure pour les mineurs de moins de 12 ans.**

La personne responsable accompagnant reste à distance. Elle peut intervenir oralement de façon raisonnable pour conseiller le présentateur sans induire de diminution de note.

## IX. ATTRIBUTION DE LA QUALIFICATION

Les notes obtenues aux obstacles sont additionnées pour donner un résultat sur 100 points. En fonction du nombre de points, une qualification est attribuée au poney :

- Label Or de 95 à 100 points sur 100 ;
- Label Argent de 84 à 94 points sur 100 ;
- Label Bronze de 67 à 83 points sur 100 ;
- Encouragements pour moins de 67 points sur 100.

La mention obtenue est délivrée par l'AFPS-GEPS.

**Toute personne ne respectant pas ce règlement est responsable des conséquences de ses choix.**